

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 593

**Artikel:** Châtiment carcéral : prison préventive de Champ-Dollon : mai 1977-mai 1981  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012073>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Prison préventive de Champ-Dollon: mai 1977 - mai 1981

*Prison préventive de Champ-Dollon, mai 1977, inauguration. M. Michel Hentsch, directeur. Un suicide, deux suicides, trois suicides, quatre suicides, cinq suicides.*

*Prison préventive de Champ-Dollon, juin 1979, M. Michel Hentsch directeur, sixième suicide en deux ans de fonctionnement. Comme d'habitude, émotion et communiqués de presse. Une «commission des sages» est nommée, qui «jouira de la plus grande liberté dans ses investigations et présentera des propositions d'améliorations et de réforme, notamment du règlement, de l'organisation et des locaux de cet établissement, qu'elle jugera susceptibles de remédier aux éventuels défauts qu'elle serait amenée à constater».*

*Prison préventive de Champ-Dollon, mai 1981, M. Michel Hentsch directeur, neuvième suicide. De nouveaux rapports, de nouvelles enquêtes en vue.*

## POUR MÉMOIRE: PRISES DE POSITION MODÈLE 1979 (JUIN)

### Association des juristes progressistes

... «Il y a urgence à admettre les réformes suivantes, plus particulièrement:

» Reconnaissance d'un comité de détenus, éligible par périodes régulières, de manière démocratique et qui aurait pour compétence de représenter face à la direction, au Département et à la justice, les intérêts généraux des détenus.

» Rétablissement des visites intercellulaires qui ont été acceptées à la prison Saint-Antoine et que les événements imposent manifestement à Champ-Dollon.

» Autorisation des visites sans surveillance.

» Suppression de toute mesure d'isolement et, notamment, abolition du placement en «cellule forte» ou cachot.

» Diversification des activités de travail offertes aux détenus.

» Les autorités de justice doivent être contraintes par la loi à une réduction, non seulement de la durée des détentions préventives, mais du nombre des détentions préventives, relativement au nombre des poursuites pénales qui, dans le canton de Genève, dépassent de manière injustifiée la moyenne des cantons suisses.

### Contrôle juridictionnel

» Enfin, les conditions de détention doivent faire l'objet d'un contrôle juridictionnel, qui complète le contrôle parlementaire (commission des visiteurs de la prison) qui n'a manifestement pas été efficace ou qui alors n'a pas été pris au sérieux par les autorités pénitenciaris. A ce sujet, nous suggérons que les décisions de l'administration pénitenciarie relatives aux conditions de détention, puissent faire l'objet d'un recours à une instance juridictionnelle, siégeant en audience publique... tous les principes généraux du droit administratif étant strictement respectés.»

### VPOD

De son côté, la Fédération du personnel des services publics (VPOD), section

de Genève, proteste contre la politique répressive mise en œuvre dans cette prison et fait part de son inquiétude et conclut:

... «La VPOD est favorable à l'abandon des méthodes purement répressives à l'égard des détenus et à une réforme d'ensemble de cette politique. C'est dans ce sens qu'elle soutient les revendications du Groupe action prison.»

### La FChP

Enfin, dans une lettre ouverte à M. Guy Fontanet, la FChP (Fédération chrétienne du personnel des services publics) a également publié un communiqué déclarant notamment:

... «En tant que Fédération de syndicats de la fonction publique, soucieuse de la qualité des prestations que doit fournir tout service public envers la population et en tant que regroupement de travailleurs (notamment contribuables), nous sommes en droit d'exiger de prompts et significatifs changements et améliorations dans la gestion et la direction de Champ-Dollon.

» Enfin, nous ne pouvons que souhaiter une révision de la politique des autorités en matière de justice, particulièrement en ce qui concerne la réinsertion sociale de personnes ayant commis des délits.»

### L'Ordre des avocats

Lors de sa séance du 13 juin, le Conseil dè l'Ordre des avocats a pris connaissance d'un rapport du bâtonnier sur les événements qui se sont déroulés récemment à Champ-Dollon.

» Le Conseil est profondément préoccupé du malaise qui semble régner dans cet établissement et dont il convient de rechercher sérieusement les causes afin d'y porter remède.

«S'il est normal en effet que des mesures de sécurité, voire des sanctions soient prises, on revanche il est indispensable que le règlement de la prison soit respecté, que les détenus soient entendus et que leurs droits soient en toute circonstance sauvegardés.

» Le Conseil souhaite qu'une enquête impartiale fasse toute lumière sur ces événements.»